

# BULLETIN DERNIÈRE HEURE!



## Dernière Heure | Loto-Québec

**Volume 3 no 15 – 21 octobre 2020**

*Coupe d'heures de travail à Loto-Québec*

### **Les cadres passent à la caisse**

**Québec, le 21 octobre 2020** — Le 22 octobre 2020 est une journée noire pour les membres du personnel professionnel de Loto-Québec. Appauvris par des réductions d'heures de travail de 20 %, ils voient les cadres et certains employés non syndiqués de l'organisation empocher des bonis de performance totalisant 13 millions \$. C'est avec beaucoup d'amertume que ces travailleurs dévoués envers la société d'État sont témoins du versement de primes à ce moment-ci.

Il aurait pourtant suffi de puiser 5 millions \$ dans ces généreux bonis, soit moins de la moitié, pour permettre à plus de 450 personnes de maintenir leur revenu. Loto-Québec a préféré sacrifier ses professionnels et leur famille.

La situation est d'autant plus révoltante que le secteur des loteries, où travaille la grande majorité de nos membres, est loin d'être dans une mauvaise posture financière et que le travail ne manque pas.

Pour l'année 2019-2020, le dividende de Loto-Québec a atteint 1,33 milliard \$, soit 58 millions \$ de plus que la cible fixée par le gouvernement. D'excellents résultats obtenus notamment grâce au travail de nos membres. Et Loto-Québec les remercie pour leurs efforts en coupant leurs heures de travail et donc leurs revenus...

Il est vrai que les revenus de la société d'État pour l'année en cours seront affectés par la pandémie, mais celle-ci est très loin d'être en difficulté financière. Elle anticipe des dividendes de plus de 500 millions \$ en 2020-2021! La diminution du nombre d'heures de travail du personnel professionnel représente une minuscule portion de ces dividendes, mais elle a un effet important sur les familles touchées.

De plus, la société d'État a complètement négligé de considérer l'effet à moyen et long terme de sa décision en voulant réaliser de petites économies à court terme. Celle-ci pourrait être beaucoup plus coûteuse qu'il n'y paraît. Depuis l'annonce de la réduction du nombre d'heures, plusieurs professionnels ont choisi de quitter leur poste. Cette perte d'expertise risque d'affecter les activités de l'organisation dans l'avenir. Sans parler de l'impact de cette décision sur le moral des troupes! L'employeur a pulvérisé le sentiment d'appartenance de ses employés. Où sont les preuves des « 50 000 mercis » pour les 50 ans de Loto-Québec?

Le SPGQ a toutefois la ferme intention de poursuivre sa lutte afin d'obtenir justice pour ses membres floués. Le Syndicat a entrepris les recours nécessaires pour contester cette décision unilatérale de l'employeur qui viole la convention collective en vigueur. Il serait toutefois beaucoup plus constructif et respectueux de la part de l'employeur d'admettre son erreur monumentale et de corriger le tir en rétablissant dès maintenant la semaine normale de travail.

**Line Lamarre**  
**Présidente du SPGQ**